
MAURITANIE

INTRODUCTION

LA MAURITANIE, pays à faible revenu, affiche un revenu national brut (RNB) par habitant de 990 USD qui progresse de 5% par an en moyenne depuis 2005 (WDI, 2011). La Mauritanie possède une population de 3.3 millions d'habitants, dont 21% (soit 619 000 personnes) vivent actuellement sous le seuil de pauvreté établi à USD 1.25 par jour (WDI, 2011).

La Mauritanie a subi, au cours des trois dernières années, les effets de chocs internes et externes qui ont fortement handicapé ses perspectives de croissance. L'aide publique au développement (APD) nette reçue par la Mauritanie en 2009 s'est élevée à 286.7 millions USD (OCDE, 2011). Depuis 2005, l'APD nette atteint en moyenne 10% du RNB et 85% des dépenses du gouvernement central (WDI, 2011). Les cinq plus grands donateurs ont contribué à hauteur de 70% de l'APD programmable de la Mauritanie (donneurs arabes, Espagne, Banque mondiale, France et Institutions de l'Union européenne) (OCDE, à paraître). Le gouvernement de la Mauritanie relève l'importance croissante de l'aide des donateurs non signataires de la Déclaration de Paris. ■

RÉSUMÉ DES PROGRÈS RÉALISÉS

LES PROGRÈS VIS-À-VIS DES INDICATEURS DE LA DÉCLARATION DE PARIS dépendent d'améliorations à la charge tant des donateurs que des pays partenaires.

En 2010, les objectifs pour la Mauritanie ont été atteints pour deux 2 indicateurs sur les 12 indicateurs pour lesquels un objectif-cible est disponible (des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques et renforcement des capacités par un soutien coordonné). Des progrès importants ont été accomplis pour trois indicateurs (utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques, utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés, et missions conjointes sur le terrain). De faibles progrès ou des revers sont à noter pour les autres indicateurs.

La Mauritanie et ses partenaires rencontrent quelques obstacles dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris, dont les principaux sont : des faiblesses (sectorielles) de l'outil statistique et le retard dans la mise en place effective de dispositifs concertés de suivi de l'efficacité de l'aide. Au regard des niveaux de performance observés, certaines actions prioritaires doivent être entreprises par les autorités nationales et les donateurs à savoir : le renforcement des capacités des gestionnaires de projets; le renforcement de la concertation et de l'évaluation mutuelles avec les partenaires et une plus large utilisation de l'outil informatique afin d'assurer d'un meilleur suivi des flux de l'aide; l'amélioration des structures de gestion des projets; et la qualité de la production des données statistiques.

TABLEAU 1 :
Niveaux de référence
et objectifs-cibles
pour 2010

INDICATEURS		2005 RÉFÉRENCE	2007	RÉSULTAT 2010	CIBLE 2010
1	Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	B	C	C	'B' ou 'A'
2a	Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	2.0	2.5	3.0	2.5
2b	Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Pas de cible
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	65%	57%	0%	85%
4	Renforcement des capacités par un soutien coordonné	19%	53%	72%	50%
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	4%	8%	31%	Pas de cible
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	20%	22%	34%	Pas de cible
6	Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	23	27	84	8
7	L'aide est davantage prévisible	39%	52%	0%	70%
8	L'aide est non liée	84%	61%	55%	Plus de 84%
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	37%	35%	27%	66%
10a	Missions sur le terrain conjointes	14%	11%	23%	40%
10b	Travaux analytiques par pays coordonnés	59%	25%	50%	66%
11	Cadres axés sur les résultats	C	C	C	'B' ou 'A'
12	Responsabilité mutuelle	N	N	N	0

TABLEAU 2 :
Tirer les enseignements
des réussites et des défis

	RÉUSSITE OU OBSTACLE	ENSEIGNEMENT TIRÉ OU ACTION PRIORITAIRE
Appropriation	<p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté suivant un processus participatif et itératif. 	<p>Enseignement tiré :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en application et suivi de la stratégie nationale de développement facilités par l'approche participative suivie lors de son élaboration. <p>Action prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités nationales des gestionnaires de projets.
Alignement	<p>Réussites :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adoption d'une loi pour la transparence dans la gestion des ressources publiques. Mise en place d'un système automatique d'exécution du budget dans tous les ministères. Adoption d'une loi permettant la séparation entre attribution, contrôle et régulation des systèmes de passation des marchés. Mise en place de groupes thématiques et sectoriels et d'un comité de suivi du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. <p>Obstacle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque de confiance des donateurs dans les systèmes nationaux. 	<p>Actions prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la concertation avec les partenaires. Utiliser davantage l'outil informatique pour le suivi des flux de l'aide. Mettre en application rapide des textes adoptés pour la nouvelle loi de passation des marchés. Mettre en place une base de données fiable pour le suivi du portefeuille de projets. Adapter le système de gestion des finances publiques aux normes internationales.

	RÉUSSITE OU OBSTACLE	ENSEIGNEMENT TIRÉ OU ACTION PRIORITAIRE
Harmonisation	Obstacle : <ul style="list-style-type: none"> Manque de coordination et de concertation entre les multiples donateurs. 	Action prioritaire : <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les missions et analyses conjointes par la sensibilisation des donateurs.
Gestion axée sur les résultats	Réussite : <ul style="list-style-type: none"> Création de comités techniques sectoriels chargés de collecter les données statistiques. Obstacle : <ul style="list-style-type: none"> Manque de fiabilité des données statistiques sur les projets. 	Action prioritaire : <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la base statistique nationale.
Responsabilité mutuelle	Réussite : <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre par quelques donateurs d'un cadre de suivi de l'efficacité de l'aide. Obstacle : <ul style="list-style-type: none"> Absence de stratégie d'aide arrêtée en commun accord entre autorités nationales et les donateurs. 	Action prioritaire : <ul style="list-style-type: none"> Elargir le système de suivi de la performance du portefeuille local de la Banque mondiale à d'autres donateurs.

À PROPOS DE L'ENQUÊTE

Ce chapitre présente les progrès réalisés sur les indicateurs quantitatifs fournis par l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris; il se fonde sur des données fournies par le gouvernement et les donateurs en Mauritanie, l'OCDE et la Banque mondiale. Il s'inspire en outre de données qualitatives soumises à l'OCDE par le gouvernement national, qui incorporent les observations des donateurs et d'autres acteurs. Ceux-ci soulignent qu'il est possible que, par endroits, les définitions et les concepts aient été interprétés différemment par les personnes interrogées en 2011 par rapport aux années précédentes. Il convient dès lors d'exercer une certaine prudence en procédant à l'analyse des tendances mises en évidence par les indicateurs.

Les réponses à l'Enquête 2011 concernent 11 donateurs et 79 % de l'APD programmable de la Mauritanie. ■

APPROPRIATION

L'AIDE S'AVÈRE LA PLUS EFFICACE lorsqu'elle vient appuyer une approche du développement que le pays lui-même s'est appropriée; elle est moins efficace lorsque les politiques et approches concernant l'aide sont dictées par les donateurs. Dans le contexte de la Déclaration de Paris, l'appropriation concerne la capacité d'un pays à mener de front deux activités interdépendantes : d'une part, prendre en charge efficacement la direction de ses politiques et de ses stratégies de développement, d'autre part coordonner les efforts des divers acteurs du développement intervenant dans le pays.

L'indicateur 1 évalue l'utilité opérationnelle de la stratégie de développement du pays concerné. Il examine en particulier l'existence d'une politique de développement officielle à l'échelle nationale (c'est-à-dire un cadre stratégique unifié), dans quelle mesure des priorités ont été établies, et si ces politiques sont reliées au budget annuel et comptabilisées dans celui-ci. Toutes ces caractéristiques sont importantes en ce qu'elles permettent au pays d'exploiter les ressources domestiques en faveur du développement, et fournissent une base permettant l'alignement de l'aide aux priorités du développement. La Banque mondiale a converti les données fournies par chaque pays en un score, ceci à l'aide de la méthodologie déjà utilisée pour les enquêtes de 2006 et 2008. Ce score s'échelonne sur cinq points, allant de A (le score le plus élevé) à E (le plus faible). L'objectif-cible de la Déclaration de Paris était que 75 % des pays partenaires obtiennent un score de A ou B d'ici à 2010.

INDICATEUR 1
Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?

Dans l'Enquête 2011, la Mauritanie a obtenu le score C tout comme en 2007 contre un objectif-cible de B ou A. Un recul est observé par rapport à 2005 où la cible avait été atteinte avec un score de B. La stratégie nationale de développement de la Mauritanie n'est pas soutenue par une vision à long terme. Toutefois, elle est liée aux stratégies sectorielles, aux Objectifs du millénaire pour le développement et aux aspects transversaux (genre). Elle est utilisée comme cadre de référence et outil de plaidoyer. Bien que le cadre fiscal à moyen terme et le cadre de dépenses à moyen terme ne soient pas entièrement fonctionnels et ne permettent pas d'établir des liens entre les processus de planification et budgétaires, des efforts significatifs ont été déployés dans le budget annuel pour assurer un lien entre l'allocation des ressources et les priorités nationales de développement sectoriel.

En matière de développement économique et social, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté apparaît comme le cadre stratégique national. Le processus d'élaboration de ce document de référence est à la fois itératif et participatif. Dans les différentes phases de sa préparation, les principaux partenaires du gouvernement que sont les parlementaires, les opérateurs privés et la société civile sont conviés. Leur participation se fait dès les premières étapes et est institutionnalisée. Le Parlement, le secteur privé et la société civile sont associés à la formulation et au suivi à travers les comités techniques sectoriels et les assises nationales de validation de la stratégie, ce qui permet une prise en considération de leurs observations faites au cours des différentes étapes.

Ces différents acteurs ont récemment pris part aux assises nationales (journées de concertation) sur le troisième plan d'action du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté tenues en février 2011. Certaines institutions partenaires au développement exigent que les processus d'élaboration, de discussion, de correction et de validation du document de stratégie nationale de développement soient participatifs. En vue de son adoption définitive, ce document est présenté devant les deux chambres du Parlement. Le caractère participatif a facilité la mise en application et le suivi *ex ante* et *ex post* de la stratégie. ■

ALIGNEMENT

UNE AIDE FRAGMENTÉE et dont les modalités sont dictées par les donateurs est moins efficace. Pour que l'aide soit efficace, elle doit s'appuyer sur les stratégies nationales de développement, utiliser et aider au renforcement de la capacité des systèmes nationaux, notamment pour la passation des marchés et la gestion des finances publiques. La Déclaration de Paris envisage que les donateurs organisent l'aide qu'ils octroient en fonction des priorités et objectifs des pays partenaires. Les indicateurs 2 à 8 de la Déclaration de Paris évaluent divers aspects de cet alignement.

Deux indicateurs d'alignement sont atteints (des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques et le renforcement des capacités par un soutien coordonné). D'autres indicateurs ont enregistré d'importants progrès (utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés). Ces progrès s'expliquent par les réformes engagées pour améliorer la qualité du système de gestion des finances publiques et l'intérêt partagé entre le gouvernement et les donateurs pour le renforcement des capacités dans ce domaine. Pour les autres indicateurs d'alignement (les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales, éviter les structures de mise en œuvre parallèles, l'aide est davantage prévisible et l'aide est non liée), un recul est observé en 2010 relativement à 2007 à cause de diverses contraintes (conditionnalités retardant les décaissements, manque de confiance des donateurs dans la capacité des structures nationales).

L'indicateur 2 concerne deux aspects des systèmes nationaux : la gestion des finances publiques et la passation des marchés. Ces systèmes adhèrent-ils aux bonnes pratiques en vigueur ou un programme de réformes a-t-il été mis en place dans ce but ? Si les pays possèdent des systèmes fiables, les donateurs sont encouragés à en faire usage pour la fourniture et la gestion de l'aide. Dès lors, l'aide peut être alignée de plus près sur les stratégies nationales de développement.

INDICATEUR 2

Construire des systèmes nationaux fiables

L'indicateur 2a de la Déclaration de Paris évalue si les systèmes de gestion des finances publiques adhèrent globalement aux bonnes pratiques généralement acceptées ou si des programmes de réformes crédibles ont été mis en place dans ce sens. L'évaluation s'appuie sur le score EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales) de la Banque mondiale mesurant la qualité des systèmes de gestion des finances publiques et utilise une échelle allant de 1 (très faible) à 6 (très élevée).

Pour obtenir un score élevé, un pays doit remplir les trois critères suivants : il doit disposer d'un budget détaillé et crédible reflétant ses priorités en matière de politiques; il doit posséder des systèmes de gestion financière efficaces permettant de garantir la mise en œuvre de ce budget de façon contrôlée et prévisible; il doit posséder des systèmes de notification comptable et fiscale précis et rapides, incluant la publication en temps utile de comptes publics audités accompagnés de dispositifs de suivi efficaces. L'objectif global pour 2010 était que la moitié des pays partenaires aient progressé d'au moins un cran (soit 0.5 point) entre 2005 et 2010.

La Mauritanie a progressé par rapport aux dernières évaluations en passant d'un score de 2 en 2005 à 2.5 en 2007 et à un score de 3 en 2010 et dépassant ainsi l'objectif-cible de 2.5 mais n'atteignant pas le seuil de 3.5 qui permet de déterminer un objectif-cible pour l'indicateur 5a sur l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques. Ce score signifie qu'en Mauritanie, d'importants programmes de réformes crédibles ont été mis en place pour améliorer la qualité du système de gestion des finances publiques. En effet, une loi de transparence dans la gestion des ressources publiques a été adoptée, de même qu'un système automatique d'exécution du budget a été mis en place. Ce système a été installé dans tous les départements ministériels. Le contrôle financier a ainsi été déconcentré pour assurer un processus de planification durable et s'assurer d'une correspondance entre allocation budgétaire et exécution.

Un lien avec le PEFA (*Public Expenditure and Financial Accountability*) aiderait à renforcer les capacités des partenaires (donneurs et récipiendaires) à évaluer les conditions de la dépense publique et de la passation des marchés et à adopter des mesures de nature à encourager une utilisation plus efficiente de l'aide.

L'indicateur 2b a été mesuré pour la première fois en 2008 par 17 pays à travers un processus d'auto-évaluation utilisant une méthodologie mise au point par l'Activité conjointe du CAD-OCDE sur la passation des marchés. Cette méthodologie comprend des indicateurs de base utilisés pour comparer les systèmes d'un pays aux bonnes pratiques acceptées à l'échelle internationale, ainsi qu'un nouvel ensemble d'indicateurs. Ceux-ci évaluent la performance globale du système, le respect de la législation et des normes nationales et déterminent si un programme de réformes a été mis en place. Les résultats sont inscrits sur une échelle de performance à quatre points allant de A (la performance la plus élevée) à D (la plus faible). L'objectif-cible pour 2010 était qu'un tiers des pays partenaires progresse d'au moins un cran sur l'échelle (soit de D à C, de C à B, ou de B à A), même si l'évaluation ne concerne pas tous les pays.

L'absence de données ne permet pas de donner un avis sur cet indicateur. Néanmoins, il faut noter que des mesures ont été prises dans le sens de la réforme du système national de passation des marchés publics. En effet, en 2010, une nouvelle loi a été adoptée pour réformer le cadre institutionnel et permettre la séparation entre l'attribution, le contrôle et la régulation du système de passation des marchés. Elle instaure, à travers une commission de discipline, un système de recours et de mesures coercitives pour éradiquer certaines déviations. Les décrets d'application ont été adoptés en conseil des ministres. Les arrêtés fixant les modalités pratiques et les seuils de compétence sont en cours d'adoption. Pour plus de lisibilité, il est nécessaire que la mise en application des textes adoptés se fasse assez rapidement.

L'utilisation et la tenue de comptes détaillés et transparents sur l'aide encouragent les donneurs à aligner leurs apports d'aide sur les priorités de développement nationales. Lorsque l'aide destinée au secteur public est inscrite dans son intégralité et de façon précise au budget de l'État, on peut conclure que les programmes d'aide correspondent bien aux politiques et processus nationaux. Ceci permet également aux autorités des pays partenaires de présenter des comptes rendus budgétaires précis et complets à leurs parlements et citoyens.

INDICATEUR 2a

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?

INDICATEUR 2b

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de passation des marchés ?

INDICATEUR 3

Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales

Comme valeur de substitution permettant d'évaluer l'alignement, l'indicateur 3 mesure le pourcentage des apports d'aide destinée par les donateurs au secteur public qui est comptabilisé dans le budget annuel des pays partenaires pour l'exercice fiscal concerné. L'indicateur réunit deux composantes : la mesure dans laquelle les donateurs notifient de façon complète aux pays partenaires leurs apports d'aide ; et la mesure dans laquelle les pays partenaires enregistrent de façon précise l'aide versée. Les estimations budgétaires peuvent dépasser ou être en deçà des versements effectifs des donateurs, mais elles sont mesurées de la même manière pour les besoins de la mesure de l'indicateur 3, indépendamment des causes.

L'objectif-cible pour 2010 était de diminuer de moitié la part des apports d'aide non comptabilisés dans les budgets nationaux, avec au moins 85 % des apports d'aide comptabilisés dans le budget.

TABLEAU 3 :
Les estimations budgétaires des gouvernements sont-elles complètes et réalistes ?

	Aide comptabilisée dans le budget pour 2010 (en millions USD) a	Aide versée au secteur public durant 2010 notifié par les donateurs (en millions USD) b	2005		2007		2010*		Aide publique versée par l'intermédiaire d'autres donateurs (en millions USD) (en millions USD)
			(référence)		(référence)		(%)		
							c = a / b	c = b / a	
[Autres donateurs]	--	0	--	--	--	--	--	--	--
Allemagne	--	8	19%		65%				--
BAfD	--	13	47%			62%			--
Banque mondiale	--	37		84%	73%				--
Espagne	--	17	16%		15%				--
Etats-Unis	--	0	--		0%				--
FIDA	--	4	--		--				--
FMI	--	34	--		0%				--
Fonds mondial	--	0	--		--				--
France	--	17	18%		30%				--
GAVI Alliance	--	1	--		--				--
Institutions de l'UE	--	19		95%	64%				--
Japon	--	14	--		0%				--
Nations Unies	--	39	9%		42%				--
Ratio moyen / donateurs			41%		35%		--		
Total	0	204	65%		57%		0%		19

*Le ratio de référence est $c = a/b$, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ($c = b/a$).

En 2010, aucune donnée n'existe sur l'aide comptabilisée dans le budget national. La part de l'aide comptabilisée dans le budget national s'élevait à 65 % et 57 % en 2005 et 2007, avec de grandes variations entre 0 % et 70 % pour différents donateurs. Ceci indique que des efforts restaient à faire pour atteindre l'objectif-cible de 85 %.

Le principal défi qui se pose est d'arriver à rapprocher le plus possible les montants transcrits dans le budget aux concours financiers annoncés par les donateurs. Toutefois, il faut noter que la Mauritanie et ses partenaires ont mis en place des structures de coordination entre partenaires techniques et financiers, notamment des groupes thématiques et sectoriels ainsi qu'un comité de suivi du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour mieux garantir l'alignement.

Pour de nombreux pays, l'aide au développement constitue une source vitale de revenus et de ressources. La possibilité de prévoir les versements effectués au titre de l'aide, tant sur le plan des montants que des échéances, est importante pour permettre aux pays de gérer leurs finances publiques et entreprendre une planification réaliste du développement. La Déclaration de Paris appelle les donateurs à fournir une liste indicative fiable d'engagements au titre de l'aide s'inscrivant dans un cadre pluriannuel, et à verser l'aide en temps voulu et en respectant les échéances convenues.

INDICATEUR 7
Fournir une aide plus prévisible

L'indicateur 7 examine la prévisibilité annuelle de l'aide au secteur public en mesurant la part des versements d'aide prévus (selon les informations fournies par les donateurs) qui figure dans leur système de comptabilité comme ayant effectivement été versée. L'indicateur 7 évalue la prévisibilité selon deux angles d'approche. Le premier angle est la capacité conjointe des donateurs et des gouvernements à respecter les échéances convenues pour les versements d'aide. Le deuxième angle concerne la capacité des gouvernements à enregistrer tels qu'ils les ont reçus dans leur système comptable les versements effectués par les donateurs au secteur public. L'indicateur 7 est conçu pour encourager les progrès sur les deux plans, et il a pour but de diminuer de moitié, d'ici 2010, la part de l'aide non versée (et n'apparaissant pas dans le système comptable du gouvernement) dans l'exercice concerné. Le but ultime est d'améliorer non seulement la prévisibilité des versements en tant que tels, mais aussi la précision avec laquelle ces versements sont enregistrés dans les systèmes gouvernementaux – aspect primordial de l'appropriation, de la responsabilisation et de la transparence.

	Versements enregistrés par l'administration en 2010 (en millions USD) a	Versements programmés par les donateurs en 2010 (en millions USD) b	2005	2007	2010*		Référence: Aide versée au secteur public durant 2010 notifiée par les donateurs (en millions USD) d	Référence: % d'aide programmée par les donateurs pour 2010 et notifiée par les donateurs comme versée en 2010**	
			(référence)	(référence)	(%) c = a / b c = b / a			e = d / b	e = b / d
[Autres donateurs]	--	0	--	--			0	--	
Allemagne	--	8	--	0%			8	98%	
BAfD	--	17	--	17%			13	79%	
Banque mondiale	--	41	--	99%			37	91%	
Espagne	--	19	--	0%			17	88%	
Etats-Unis	--	0	--				0	100%	
FIDA	--	4	--	--			4	98%	
FMI	--	34	--	0%			34	100%	
Fonds mondial	--	1	--	0%			0	49%	
France	--	26	--	0%			17	65%	
GAVI Alliance	--	2	--	--			1	83%	
Institutions de l'UE	--	29	--	56%			19	64%	
Japon	--	14	--	0%			14	100%	
Nations Unies	--	68	--	12%			39	57%	
Ratio moyen / donateurs			--	19%		--		82%	
Total	0	263	39%	52%		0%	204	77%	

TABLEAU 4 :
Les versements sont-ils effectués en temps utile et sont-ils enregistrés par le gouvernement ?

* Le ratio de référence est $c = a/b$, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ($c = b/a$).

** Le ratio de référence est $e = d/b$, sauf lorsque les versements notifiés par les donateurs sont supérieurs aux versements programmés ($e = b/d$).

En 2010, aucune donnée n'est disponible sur les versements d'aide effectués par les donateurs qui sont comptabilisés dans les systèmes nationaux. Par contre, ceux-ci représentaient 39% et 52% de respectivement en 2005 et 2007, suggérant une tendance à la hausse, bien que des variations importantes sont à relever entre différents donateurs.

L'écart entre les versements programmés et comptabilisés relève de plusieurs facteurs dont les fluctuations des taux de change entre monnaie de départ et unité monétaire du pays de destination et les cas de force majeure. Un autre facteur explicatif est que le montant annoncé est souvent l'expression d'une intention de financement pouvant être assortie de conditionnalités qui, parfois, limitent ou retardent les décaissements. Enfin, il importe de noter que le manque de prévisibilité se remarque surtout dans les financements de projets et de programme et moins dans le cadre d'appui budgétaire.

INDICATEUR 4
Renforcer les capacités
par un soutien
coordonné

La lecture de cet indicateur suggère la nécessité d'un rapprochement entre les autorités nationales et les donateurs en vue d'améliorer les résultats des programmes et actions engagés.

Des capacités restreintes constituent un frein sérieux aux progrès, à la fois en ce qui concerne la gestion de l'aide (la capacité des pays partenaires à capter, coordonner et utiliser plus efficacement les apports d'aide), et plus généralement en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des politiques et la prestation de services.

En vertu de la Déclaration de Paris, les donateurs se sont engagés à apporter une coopération technique qui soit coordonnée avec les stratégies et programmes des pays partenaires. Cette approche vise à renforcer les capacités tout en répondant aux besoins des pays partenaires. C'est le pays partenaire qui prend les rênes du renforcement efficace des capacités.

L'indicateur 4 s'attache à évaluer dans quelle mesure la coopération technique des donateurs (qui contribue considérablement au renforcement des capacités) est dirigée par le pays et bien coordonnée. Il présente la mesure dans laquelle la coopération technique est en ligne avec les objectifs fixés par les autorités, les autorités ont le contrôle de cette assistance et des mécanismes sont en place pour coordonner les appuis des différents donateurs. L'objectif-cible de la Déclaration de Paris est que 50 % des apports de coopération technique soient mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement d'ici 2010.

TABLEAU 5 :
Dans quelle mesure la
coopération technique
est-elle coordonnée
avec les programmes
nationaux ?

	Coopération technique coordonnée (en millions USD)	Coopération technique totale (en millions USD)	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%) c = a / b
	a	b			
[Autres donateurs]	0	0	--	--	--
Allemagne	6	6	48%	47%	100%
BAfD	0	1	6%	0%	0%
Banque mondiale	1	1	18%	75%	81%
Espagne	20	23	0%	26%	86%
Etats-Unis	0	1	100%	0%	21%
FIDA	0	0	--	--	--
FMI	0	0	--	0%	--
Fonds mondial	0	0	--	--	--
France	4	7	23%	90%	67%
GAVI Alliance	0	0	--	--	--
Institutions de l'UE	1	4	0%	18%	16%
Japon	2	2	0%	80%	100%
Nations Unies	2	6	37%	58%	36%
Total	36	50	19%	53%	72%

En 2010, la part de la coopération technique coordonnée avec des programmes est de 72 % et dépasse largement l'objectif-cible de 50 %. Comparé aux années précédentes où les scores étaient de 19 % et 53 % respectivement en 2005 et 2007, la performance de la Mauritanie a fortement progressé. Cette bonne performance dénote de l'intérêt partagé entre donateurs et gouvernement pour le renforcement des capacités à travers un soutien coordonné. Cependant, la moyenne de 2010 cache des écarts entre les donateurs, cinq d'entre eux ayant atteint l'objectif cible de 50 % avec des scores élevés (France, Espagne, Banque Mondiale, Japon et Allemagne).

Le gouvernement considère qu'il est essentiel de regrouper les différentes structures de renforcement des capacités en un mécanisme de coordination. Cela éviterait la fragmentation des efforts et les doubles emplois et au contraire renforcerait les synergies. La mise en place d'une base de données fiable reste nécessaire pour le suivi du portefeuille de projets.

L'utilisation par les donateurs des institutions et systèmes établis d'un pays partenaire augmente l'efficacité de l'aide en renforçant la capacité à long terme du gouvernement à développer des politiques, à les mettre en œuvre et à en rendre compte tant à ses citoyens qu'à son parlement. La Déclaration de Paris encourage les donateurs à utiliser davantage les systèmes nationaux présentant une qualité suffisante, et à collaborer avec les pays partenaires pour renforcer les systèmes présentant des faiblesses. L'indicateur 5 est directement lié à l'indicateur 2 sur la qualité de la gestion des finances publiques et des systèmes de passation des marchés.

INDICATEUR 5

Utilisation des systèmes nationaux

TABLEAU 6 :
Quelle proportion de l'aide à destination du secteur public fait-elle appel aux systèmes nationaux ?

	Aide versée au secteur public durant (en millions USD) a	Systèmes de gestion des finances publiques						Systèmes de passation des marchés			
		Système d'exécution du budget (en millions USD) b	Système de reddition de comptes (en millions USD) c	Système de contrôle financier (en millions USD) d	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%) avg(b,c,d)/a	Systèmes de passation des marchés (en millions USD) e	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%) e / a
[Autres donateurs]	0	0	0	0	--	--	--	0	--	--	--
Allemagne	8	1	1	0	40%	0%	6%	2	40%	53%	25%
BAfD	13	0	0	0	0%	0%	0%	0	0%	0%	0%
Banque mondiale	37	0	0	0	0%	0%	0%	37	26%	20%	100%
Espagne	17	6	0	0	0%	25%	11%	4	0%	76%	26%
Etats-Unis	0	0	0	0	--	0%	0%	0	--	0%	0%
FIDA	4	4	4	4	--	--	100%	4	--	--	100%
FMI	34	34	34	34	--	100%	100%	0	--	0%	0%
Fonds mondial	0	0	0	0	--	--	0%	0	--	--	0%
France	17	11	11	11	1%	12%	65%	11	27%	57%	65%
GAVI Alliance	1	0	0	0	--	--	0%	0	--	--	0%
Institutions de l'UE	19	0	0	0	0%	0%	0%	0	0%	0%	0%
Japon	14	8	8	8	--	21%	58%	8	--	21%	58%
Nations Unies	39	5	3	0	0%	7%	7%	2	0%	18%	5%
Total	204	69	61	57	4%	8%	31%	69	20%	22%	34%

L'indicateur 5a mesure dans quelle mesure les donateurs font appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires lorsqu'ils apportent des financements au secteur public. Il mesure le volume d'aide faisant appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires (exécution du budget, notification financière et audit) en proportion de l'aide totale versée au secteur public. L'objectif-cible pour 2010 est lié à l'indicateur 2a sur la qualité des systèmes de gestion des finances publiques. Pour les pays partenaires qui affichent un score de 5 ou plus sur l'échelle de l'indicateur 2a, l'objectif était de réduire de deux tiers la part des apports au secteur public ne faisant pas appel à leurs systèmes de gestion des finances publiques. Pour les pays partenaires affichant un score compris entre 3.5 et 4.5 à l'indicateur 2a, l'objectif était une réduction d'un tiers de la part de l'aide versée au secteur public ne faisant pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires. Il n'y a pas d'objectif pour les pays dont le score est inférieur à 3.5.

INDICATEUR 5a

Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques

En 2010, 31 % de l'aide apportée à la Mauritanie a fait appel à ses systèmes de gestion des finances publiques. Ce résultat marque une progression notable par rapport aux années 2005 et 2007 où le taux d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques s'était respectivement établi à 4 % et 8 %. Toutefois, les progrès sont à relativiser dans la mesure où les donateurs ont raffermi leur utilisation des systèmes nationaux par rapport à un volume d'aide total qui s'est réduit. Le système de gestion des finances publiques demeure encore peu utilisé et nécessite d'être adapté aux normes internationales. De plus, de grandes variations sont à relever entre différents donateurs dont certains utilisent les systèmes nationaux pour la totalité de leur aide (FIDA et FMI) tandis que d'autres ne les utilisent pas du tout (Banque africaine de développement, Institutions de l'Union européenne, les États-Unis ou la Banque mondiale).

INDICATEUR 5b

Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés

L'indicateur 5b suit le même type d'objectif par palier que l'indicateur 5a et est fonction de l'indicateur 2b sur la qualité des systèmes de passation des marchés. Pour les pays qui affichent un score A sur l'échelle de performance des systèmes de passation des marchés, l'objectif est de réduire de deux tiers la part des apports au secteur public ne faisant pas appel à leurs systèmes de passation des marchés. Dans les pays partenaires qui affichent un score B, l'objectif est une réduction d'un tiers.

En 2010, 34 % de l'aide apportée à la Mauritanie a fait appel à ses systèmes de passation des marchés contre un score de 20 % en 2005 et 22 % en 2007. Un certain progrès est enregistré en 2010 depuis 2005. Une grande différence existe entre les donateurs avec des scores variant de 0 % à 76 %. Certains donateurs invoquent des questions de transparence, d'efficacité, de faiblesse institutionnelle, d'absorption, *etc.* Les récentes réformes tentent de remédier à cette situation en introduisant notamment les standards internationaux dans ce domaine.

INDICATEUR 6

Éviter les structures de mise en œuvre parallèles

Lorsqu'ils fournissent de l'aide au développement, certains donateurs établissent des unités de gestion spéciales ou unités de réalisation de projets (unités) destinées à appuyer des projets ou programmes de développement. Ces unités sont dites « parallèles » lorsqu'elles sont créées par les donateurs et opèrent en dehors des structures institutionnelles et administratives existantes des pays partenaires. Sur le court terme, les unités parallèles de mise en œuvre peuvent être utiles pour établir de bonnes pratiques et promouvoir une gestion efficace des projets. À court terme, ces unités peuvent jouer un rôle utile pour instaurer de bonnes pratiques et promouvoir une gestion de projet efficace. Sur le long terme en revanche, ces unités parallèles ont souvent tendance à saper les efforts nationaux de renforcement des capacités, à déformer les salaires et à nuire à affaiblir le sens de responsabilité envers le développement.

Pour rendre l'aide plus efficace, la Déclaration de Paris encourage donc les donateurs à « éviter dans toute la mesure du possible la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide ». L'indicateur 6 recense le nombre d'unités parallèles utilisées dans les pays partenaires. L'objectif-cible était de réduire des deux tiers le nombre d'unités parallèles dans chaque pays partenaire entre 2005 et 2010.

TABLEAU 7 :

Combien d'unités de réalisation de projets sont-elles parallèles aux structures nationales ?

	Unités parallèles de mise en œuvre des projets		
	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (en nombre)
[Autres donateurs]	--	--	27
Allemagne	0	0	0
BAfD	3	1	0
Banque mondiale	8	8	13
Espagne	8	10	17
Etats-Unis	3	0	0
FIDA	--	--	0
FMI	--	--	0
Fonds mondial	1	0	0
France	0	0	1
GAVI Alliance	--	--	0
Institutions de l'UE	1	1	0
Japon	0	0	0
Nations Unies	0	7	26
Total	23	27	84

En 2010 la Mauritanie compte 84 unités parallèles de mise en œuvre des projets contre 27 en 2007 et 23 en 2005. Un grand recul est observé en 2010 comparé aux années précédentes, et ce faisant, la Mauritanie s'écarte davantage de son objectif-cible de 8 unités parallèles.

De nombreuses raisons expliquent la création d'unités parallèles de mise en œuvre dont le manque de confiance des donateurs envers la capacité des structures nationales à administrer et gérer l'aide extérieure dans les meilleures conditions d'efficacité et de respect des chronogrammes; et la capacité à gérer et suivre l'exécution de certains types d'ouvrages et d'infrastructures (ponts, ports, aéroports, *etc.*).

Le gouvernement considère que le recours aux unités parallèles est de nature à augmenter le coût des opérations financées par l'aide publique au développement et ne génère pas toujours les meilleurs résultats. D'où la nécessité de réduire l'usage des unités parallèles, ce qui requiert un engagement de part et d'autre. Le gouvernement est conscient de la nécessité d'améliorer ses procédures et renforcer ses capacités d'analyse, de gestion, de suivi et d'accompagnement.

L'aide est dite « liée » quand elle est suspendue à la condition que des biens et services soient achetés au pays donneur ou à un autre groupe de pays strictement spécifié. L'aide déliée offre non seulement un meilleur rapport qualité/prix et réduit les contraintes administratives, mais elle favorise en outre l'exploitation des ressources locales, les systèmes nationaux et l'harmonisation du soutien des donateurs fourni sous forme d'instruments et d'approches communs ou conjoints.

Les données sur la mesure dans laquelle l'aide est liée proviennent d'informations fournies sur une base volontaire par les donateurs membres du CAD-OCDE. L'objectif de la Déclaration de Paris est de poursuivre les efforts visant à délier toute l'aide entre 2005 et 2010.

INDICATEUR 8

L'aide est déliée

	Montant d'aide bilatérale notifié au CAD en 2009	Aide non-liée	2005 (référence)	2007 (référence)	Part de l'aide non-liée
Allemagne	0.5	0.5	95%	100%	100%
Autriche	0.0	0.0	0%	100%	--
Belgique	0.0	0.0	100%	100%	--
Canada	0.0	0.0	0%	95%	100%
Espagne	16.2	5.7	28%	57%	35%
Etats-Unis	15.7	9.3	71%	13%	59%
France	3.7	3.7	100%	77%	100%
Irlande	0.0	0.0	100%	100%	--
Italie	3.6	0.5	--	0%	14%
Japon	3.0	3.0	100%	100%	100%
Norvège	0.0	0.0	100%	--	--
Nouvelle-Zélande	0.0	0.0	100%	--	--
Pays-Bas	0.0	0.0	100%	100%	--
Portugal	0.0	0.0	--	--	100%
Royaume-Uni	0.8	0.8	100%	100%	100%
Suède	0.3	0.3	100%	--	100%
Suisse	0.5	0.5	19%	99%	100%
Total	44	24	84%	61%	55%

TABLEAU 8 :

Quelle part de l'aide bilatérale est non liée ?

Source: Système de notification des pays créanciers (OCDE).

En 2010, 55 % de l'aide bilatérale est non liée contre un taux de 61 % en 2007 et 84 % en 2005. Ceci traduit un recul notable écartant ainsi la Mauritanie de son objectif-cible de 84 %.

La plupart des donateurs fournissent 100 % d'aide non liée et des efforts dans ce sens apparaissent notamment dans leurs déclarations d'intention. Cependant, les autorités mauritaniennes relèvent de grandes différences entre types de donateurs pour lesquels l'aide est souvent totalement liée (certains pays émergents), partiellement liée (certains groupements de pays et quelques institutions internationales) ou déliée (la plupart des institutions internationales). Les autorités mauritaniennes relèvent également que les chiffres de déliement notifiés au CAD ne reflètent pas la réalité observée au niveau du pays. ■

HARMONISATION

LA MAUVAISE COORDINATION DE L'AIDE accroît les coûts tant pour les donateurs que pour les pays partenaires et appauvrit considérablement la valeur réelle de l'aide. L'harmonisation des procédures de fourniture de l'aide et l'adoption de dispositifs communs contribuent à réduire la duplication des efforts et diminuent les coûts de transaction liés à la gestion de l'aide. La Déclaration de Paris porte sur deux aspects permettant d'évaluer l'harmonisation globale : l'utilisation de dispositifs communs dans le cadre d'approches-programmes et la mesure dans laquelle les donateurs et les pays partenaires mènent des missions conjointes et coordonnent leurs travaux analytiques.

INDICATEUR 9 Utilisation de dispositifs communs

L'efficacité de l'aide est améliorée lorsque les donateurs utilisent des dispositifs communs pour gérer et fournir l'aide en soutenant les priorités des pays partenaires. Un mécanisme efficace de coordination de l'aide intègre des objectifs communs et les intérêts des diverses parties prenantes. L'indicateur 9 évalue la collaboration entre donateurs - et entre les donateurs et les gouvernements et organisations partenaires - en mesurant la proportion totale d'APD versée dans le cadre d'approches-programmes. En pratique, le terme d'approche-programme peut englober des modalités très différentes, et l'harmonisation se fait à divers niveaux.

Le pays partenaire est chargé, à un certain niveau, de définir des programmes clairs qu'il s'approprie (par exemple une politique ou un programme sectoriels) et d'établir un cadre budgétaire unique centralisant toutes les ressources (nationales comme externes). Les donateurs doivent de leur côté prendre des mesures pour faire appel aux systèmes locaux pour la conception et la mise en œuvre des programmes, leur gestion financière, leur suivi et leur évaluation. En définitive, les pays partenaires et les donateurs sont responsables conjointement de la coordination avec les donateurs et de l'harmonisation des procédures utilisées par ceux-ci. L'objectif-cible pour 2010 était que deux tiers des apports d'aide soient fournis dans le cadre d'approches-programmes.

TABLEAU 9 :
Dans quelle mesure l'aide est-elle fournie dans le cadre d'approches-programmes ?

	Approches fondées sur des programmes			Total des apports d'aide versés (en millions USD) d	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%) e = c / d
	Soutien budgétaire	Autres approches fondées sur des programmes	Total				
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) c = a + b				
[Autres donateurs]	0	0	0	22	--	--	0%
Allemagne	0	7	7	8	40%	15%	83%
BAfD	13	0	13	37	7%	0%	37%
Banque mondiale	0	0	0	37	51%	58%	0%
Espagne	0	0	0	32	23%	0%	0%
Etats-Unis	0	0	0	11	0%	0%	0%
FIDA	0	0	0	4	--	--	0%
FMI	0	34	34	34	--	100%	100%
Fonds mondial	0	0	0	0	--	--	100%
France	0	1	1	17	12%	18%	4%
GAVI Alliance	0	0	0	1	--	--	0%
Institutions de l'UE	0	0	0	19	100%	60%	0%
Japon	0	14	14	14	78%	98%	99%
Nations Unies	0	6	6	47	13%	29%	14%
Total	13	62	76	284	37%	35%	27%

Avec 27 % d'apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes, la Mauritanie est encore loin d'atteindre son objectif-cible de 66 %. Un recul est observé par rapport à 2007 et 2005 où le score était respectivement de 35 % et 37 %. Une grande différence existe entre les donateurs avec des scores variant de 0 % à 100 % en 2010. Seuls 4 donateurs sur 14 (Allemagne, Fonds mondial, FMI et Japon) ont atteint et même dépassé l'objectif-cible de 66 %.

Une des doléances les plus fréquentes des pays partenaires est que les donateurs leur font part d'exigences trop nombreuses sur leurs ressources limitées. Les autorités nationales passent trop de temps à rencontrer les représentants des donateurs et à répondre à leurs nombreuses demandes. La Déclaration de Paris estime que, dans toute la mesure du possible, il incombe aux donateurs de s'assurer que les missions et travaux analytiques qu'ils commanditent sont entrepris conjointement – autrement dit que le fardeau que représentent de tels travaux soit partagé. L'objectif-cible pour 2010 était que 40 % des missions des donateurs soient effectuées conjointement.

INDICATEUR 10a
Missions conjointes sur le terrain

	Missions coordonnées* (en nombre) a	Total missions (en nombre) b	2005* (référence)	2007* (référence)	2010* (%) c = a / b
[Autres donateurs]	0	0	--	--	--
Allemagne	2	5	20%	8%	40%
BAfD	1	20	7%	7%	5%
Banque mondiale	12	15	29%	32%	80%
Espagne	0	1	--	100%	0%
Etats-Unis	0	23	35%	--	0%
FIDA	4	5	--	--	80%
FMI	3	18	--	43%	17%
Fonds mondial	0	0	0%	0%	--
France	2	21	11%	13%	10%
GAVI Alliance	0	1	--	--	0%
Institutions de l'UE	4	18	50%	67%	22%
Japon	0	1	0%	0%	0%
Nations Unies	79	179	18%	18%	44%
Total	70	307	14%	11%	23%

TABLEAU 10 :
Combien de missions de donateurs sont-elles coordonnées ?

* Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35% lui a été appliqué.

En 2010, 23 % des missions étaient effectuées conjointement. Même si des efforts ont été faits depuis les deux dernières enquêtes pour rationaliser les missions, les progrès réalisés sont insuffisants et l'objectif-cible de 40 % de missions conjointes est encore loin d'être atteint. Une grande différence existe entre les donateurs avec des scores variant de 0 % à 80 %. Seuls 4 donateurs sur 12 (Allemagne, FIDA, Nations Unies, Banque mondiale) ont atteint l'objectif-cible.

Les travaux analytiques par pays recouvrent les analyses et diagnostics requis pour étayer le dialogue sur les politiques et pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies-pays. Ces travaux prennent la forme d'études et de stratégies à l'échelle nationale ou sectorielle, d'évaluations par pays et de notes de réflexion. La Déclaration de Paris prévoit que les donateurs devraient mener conjointement dans la mesure du possible les travaux analytiques afin de réduire les coûts de transaction pour les autorités des pays partenaires, d'éviter les travaux faisant double emploi et d'aider au renforcement de la communauté de vues entre donateurs. L'indicateur 10b mesure le pourcentage de travaux analytiques par pays effectués conjointement. L'objectif-cible pour 2010 était que 66 % des travaux analytiques par pays soient effectués conjointement.

INDICATEUR 10b
Travaux analytiques par pays effectués conjointement

En 2010, 50 % des travaux analytiques étaient coordonnés contre un objectif-cible de 66 % qui est encore loin d'être atteint. Toutefois, une nette progression est observée par rapport à 2007 où le score était de 25 % mais reste en-dessous du score de 59 % atteint en 2005. La moitié des donateurs ayant notifié des travaux analytiques effectués en 2010 ont atteint l'objectif-cible. ■

TABLEAU 11 :
Quelle proportion des
travaux analytiques
est-elle coordonnée ?

	Travaux coordonnés* (en nombre) a	Total travaux d'analyse (en nombre) b	2005* (référence)	2007* (référence)	2010* (%) c = a / b
[Autres donateurs]	0	0	--	--	--
Allemagne	0	0	--	50%	--
BaïD	0	0	100%	--	--
Banque mondiale	4	6	100%	45%	67%
Espagne	0	1	0%	100%	0%
Etats-Unis	0	0	100%	--	--
FIDA	2	2	--	--	100%
FMI	1	2	--	43%	50%
Fonds mondial	0	0	--	--	--
France	0	0	--	0%	--
GAVI Alliance	0	0	--	--	--
Institutions de l'UE	5	5	100%	80%	100%
Japon	0	0	--	--	--
Nations Unies	29	45	79%	35%	64%
Total	31	61	59%	25%	50%

* Note : le nombre total de travaux coordonnés a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation.
 Un coefficient de pondération de 25 % lui a été appliqué.

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

INDICATEUR 11

Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation orientés vers les résultats ?

LES DONNEURS COMME LES PAYS PARTENAIRES doivent gérer les ressources en se concentrant sur l'obtention de résultats bien définis. Ils doivent mesurer les progrès accomplis et utiliser ces données pour améliorer le processus de décision et les futurs résultats. Ceci suppose un renforcement des capacités et une orientation croissante vers la gestion axée sur les résultats. On attend des pays qu'ils développent à un coût abordable des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats, et les donateurs doivent de leur côté s'engager à utiliser ces cadres et à harmoniser leurs exigences en matière de notification.

L'indicateur 11 évalue la qualité des cadres de suivi axés sur les résultats du pays concerné. Il tient notamment compte de la qualité des informations produites, de l'accès des parties prenantes à ces informations et de la mesure dans laquelle celles-ci sont utilisées dans le cadre du système de suivi et d'évaluation du pays. Chaque gouvernement fournit des données correspondant à ces critères par le biais de l'enquête et qui sont ensuite traduites par la Banque mondiale en un score allant de A (score le plus élevé) à E (score le plus faible).

L'objectif-cible global de la Déclaration de Paris pour 2010 était de réduire d'un tiers la proportion de pays ne possédant pas de cadres d'évaluation transparents et pouvant être suivis.

La Mauritanie a obtenu le score C en 2010 tout comme en 2007 et 2005, traduisant une certaine constance dans la gestion axée sur les résultats. L'objectif-cible de score B ou A n'est pas encore atteint globalement ainsi que pour l'ensemble des trois critères basés sur la qualité du développement de l'information, la coordination nationale du suivi et de l'évaluation, et l'accès des acteurs à l'information.

La stratégie nationale de développement de la Mauritanie dispose d'un cadre de suivi et d'évaluation couvrant tous les secteurs. Les comités techniques sectoriels sont responsables de la collecte des données et de leur envoi au ministère des Affaires économiques pour leur traitement et leur compilation dans les rapports d'exécution de la stratégie nationale de développement. Ainsi, des mesures de nature à améliorer la base statistique nationale ont été prises et reposent sur des systèmes d'informations sectorielles (santé, éducation, agriculture, etc.). ■

RESPONSABILITÉ MUTUELLE

POUR QUE L'AIDE SOIT LA PLUS EFFICACE POSSIBLE, des mécanismes rigoureux et équilibrés de reddition de comptes sont requis à tous les niveaux. Les donateurs et les gouvernements des pays partenaires doivent rendre compte à leurs publics respectifs et entre eux de l'exécution des engagements pris sur l'aide, son efficacité et les résultats auxquels elle contribue.

L'indicateur 12 détermine l'existence pour chaque pays d'un mécanisme d'évaluation mutuelle des progrès accomplis dans l'exécution des engagements de partenariat, notamment en matière d'efficacité de l'aide. Trois critères doivent être remplis : l'existence d'une politique ou stratégie d'aide convenue entre le gouvernement du pays partenaire et les donateurs ; l'existence d'objectifs d'efficacité de l'aide propres au pays, à la fois pour le gouvernement du pays partenaire et pour les donateurs ; la présence d'une évaluation des progrès en vue de la réalisation de ces objectifs, évaluation entreprise tant par le pays partenaire que par les donateurs au cours des deux dernières années et ayant donné lieu à un dialogue élargi.

L'objectif-cible pour 2010 était que tous les pays partenaires aient mis sur pied des évaluations mutuelles des progrès accomplis selon ces critères.

La Mauritanie n'a jamais conduit une évaluation mutuelle des progrès accomplis. Aucune stratégie d'aide n'a, à ce jour, été arrêtée d'un commun accord entre autorités nationales et donateurs. En outre, aucun objectif-cible d'efficacité de l'aide n'a été fixé ni à l'échelle du pays ni pour les donateurs sur une base individuelle. Cependant, un exercice destiné à déterminer les priorités et avantages comparatifs des différentes parties prenantes a été conduit dans le cadre de la préparation du troisième cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

En outre, les Nations Unies, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont appuyé le gouvernement de manière conjointe pour élaborer un cadre de mise en œuvre de la Déclaration de Paris au niveau national. Ce cadre fournit la base pour créer des mécanismes communs de suivi de l'efficacité de l'aide. Un plan d'actions lié au cadre stratégique a également été élaboré. Il devrait permettre l'évaluation mutuelle des engagements pris. Il est envisagé d'élargir le système de suivi de la performance du portefeuille local de la Banque mondiale à d'autres donateurs. ■

NOTES

Les informations quantitatives présentées dans ce chapitre proviennent des données fournies par les coordinateurs nationaux au 31 juillet 2011, et reflètent le processus de validation de l'ensemble des parties prenantes au niveau du pays. Il n'a pas été possible de modifier ou corriger les données reçues après cette date.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

RÉFÉRENCES

OCDE (2011a) Statistiques du CAD <http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr>.

OCDE (à paraître), OECD Report on Division of Labour : Addressing Cross-country Fragmentation of Aid www.oecd.org/document/46/0,3746,en_2649_33721_46022446_1_1_1_1,00.html.

The World Bank Group, (2011) World Development Indicators, Disponible à <http://data.worldbank.org/indicator>, consulté le 23 mai 2011.

INDICATEUR 12

Responsabilité mutuelle

